







## Structure parascolaire de Bevaix Informations pour l'année scolaire 2026-2027

Madame, Monsieur,

La structure parascolaire de Bevaix est répartie sur 4 sites distincts :

<b>Matou Jaune</b> Collège des Chatons Closel 2  077 524 01 12   MATOU JAUNE	<b>Matou Bleu</b> Collège Polymatou Collège 1a  079 925 74 23   MATOU BLEU	<b>Matou Vert</b> Adolphe-Ribaux 9-11  079 575 94 01   MATOU VERT	<b>Matou Orange</b> Collège Polymatou Collège 1a  077 528 60 87   MATOU ORANGE
Responsable : Justine Kraus 032 886 52 72 et 079 350 29 20 lagrandeberoche.para.bevaix@ne.ch			

### Semaine de la rentrée scolaire :

**Le lundi 17 août 2026**, jour de la rentrée scolaire, la structure d'accueil sera fermée le matin avant l'école. Nous accueillerons donc avec plaisir les enfants dès la sortie de l'école jusqu'à 18h00.

Pour cette semaine de reprise, merci beaucoup de **nous prévenir d'ici au vendredi 7 août 2026 par message sur le portable** si votre enfant ne vient pas au parascolaire ou pour toute autre particularité.

### Durant la première semaine :

- les enfants de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> seront récupérés et accompagnés dans les classes ;
- les enfants qui fréquentent le vieux collège ou le polymatou seront redirigés par une personne située dans la cours d'école.

### Tout au long de l'année :

- les enfants seront amenés à faire les trajets scolaires de manière autonome ;
- les enfants de 3<sup>e</sup> qui sont accueillis certains blocs horaires en dehors du périmètre scolaire seront accompagnés.

### Horaire de la structure :

Le Matou Jaune :

- Lundi, mardi et jeudi de 7h00 à 8h00 puis de 11h25 à 18h00
- Mercredi et vendredi 7h00 à 18h00



Le Matou Bleu :

- Lundi, jeudi de 11h30 à 18h00
- Mardi, vendredi de 11h30 à 13h45 puis de 15h25 à 18h00
- Mercredi midi de 11h30 à 13h45

Le Matou Vert :

- Lundi, jeudi 11h30 à 18h00
- Mardi, vendredi de 11h30 à 13h45 puis de 15h25 à 18h00

Le Matou Orange :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi 11h30 à 13h45

Pour les mercredis après-midi : départ à 13h45, puis entre 16h30 et 18h00. Les mercredis et vendredis matin : arrivée jusqu'à 9h00. Ceci dans le but de proposer des activités aux enfants accueillis.

Merci de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du parascolaire.

### Matériel à fournir :

Merci de fournir une **paire de pantoufles** ou de contrôler que la paire qui est à la structure soit toujours de la bonne pointure (excepté les enfants qui sont scolarisés aux Chatons, car ceux-ci peuvent utiliser les pantoufles de l'école s'ils le souhaitent).

Pour les plus jeunes qui en auraient peut-être besoin, merci de nous apporter un petit sac avec des habits de rechange.

De plus, merci de bien vouloir tout au long de l'année **habiller votre enfant en fonction de la météo** ; une casquette, un chapeau, des gants, un bonnet, une veste de pluie, etc.

**Le tout noté avec le prénom de votre enfant.**

### En cas d'absence de votre enfant :

**Merci d'avertir le personnel éducatif dans les plus brefs délais :**

Pour toute absence (maladie, course d'école ou autre), pour le REX ou changement d'horaire scolaire :

- Appeler la structure, faire un message whatsapp/SMS ou informer par oral le personnel éducatif.

**Seuls les changements d'horaires annoncés par les parents seront pris en compte.**

### Autorisation de quitter la structure :

Aucun enfant ne peut quitter la structure parascolaire sans y avoir été préalablement autorisé par le personnel éducatif.

L'enfant pourra quitter la structure :

- **Seul** : uniquement si l'information est remplie en ligne sur la plateforme d'inscription GECO4. De plus, le document annexé « demande d'autorisation de quitter la structure seul » doit être dûment rempli, signé et transmis à la structure.
- **Avec une tierce personne** : uniquement si le personnel éducatif en a été informé par le représentant légal. Une pièce d'identité doit être présentée par cette personne. Si c'est régulier, le document annexé « demande d'autorisation de quitter la structure avec une tierce personne » doit être dûment rempli, signé et transmis à la structure.



Ces documents sont également disponibles sur notre site internet ou peuvent être obtenus sur demande auprès de la structure.

### Photo :

Il arrive que parfois nous prenions en photo les enfants, afin d'avoir un souvenir des activités organisées, ainsi que pour permettre à l'enfant de se voir. Ces photos sont prises avec le téléphone de la structure. Sur la plateforme en ligne, sous l'onglet « Utilisation d'images/autorisation de diffusion », vous avez la possibilité d'autoriser ou non.

### Devoirs :

Nous offrons aux enfants qui le souhaitent, l'opportunité d'effectuer leurs devoirs lors de leur journée à la structure. Un moment est prévu pour cela. Il dure environ 20 minutes, afin de ne pas dépasser le temps de capacité de concentration des enfants. Nous les accompagnons dans la compréhension de leurs devoirs, mais nous ne les corrigeons pas afin de permettre aux enseignants/es d'identifier les difficultés de chaque enfant. Merci d'en informer l'équipe éducative si vous souhaitez que votre enfant y participe de manière systématique. Il reste de la responsabilité des parents de vérifier les devoirs à la maison.

### Médicament en mains propres :

Les médicaments ne doivent pas être mis dans les sacs de vos enfants, mais remis en mains propres au personnel éducatif avec une posologie signée du parent. Le formulaire « fiche de traitement médical » se trouve sur le site de la commune ou à la structure.

### Poux :

En cas de poux : merci de bien vouloir penser à vérifier la tête de vos enfants de manière régulière et de faire le nécessaire si besoin. Plus d'infos sur le lien suivant :

<https://www.cerisiers.ch/services-daide-aux-eleves/information-concernant-les-poux/>

### Inscription de l'enfant :

La modification d'horaire ou la résiliation de l'inscription se fait par écrit dans un délai d'au moins 30 jours pour la fin du mois suivant. **Elle ne peut plus se faire après le 31 mars** pour l'année scolaire en cours. En conséquence, toute demande de résiliation ou de modification doit nous parvenir **au plus tard le 28 février**.

La demande écrite par courrier ou par mail doit être adressée à :

Service Enfance et Jeunesse, rue de la Gare 4, 2024 St-Aubin-Sauges  
lagrandeberoche.ej@ne.ch

Pour tout renseignement par téléphone : 032 886 52 78.

Pour tout autre changement (coordonnées, nouvel employeur ou toute mise à jour concernant des particularités liées à votre enfant, etc.), nous vous remercions d'effectuer la modification via la plateforme en ligne.

### Facturation :

En cas de questions sur la facturation ou de modification de votre capacité contributive, vous pouvez vous adresser au service des finances :

Téléphone : 032 886 52 00 Mail : lagrandeberoche.finances@ne.ch



### Dépannage :

Si vous avez besoin d'un dépannage (selon les disponibilités) :

- Par mail : [lagrandeberoche.para.bevaix@ne.ch](mailto:lagrandeberoche.para.bevaix@ne.ch)
- Par téléphone à la structure.
- Directement auprès des équipes éducatives

### Site internet :

**Des documents ainsi que le règlement** sont disponibles en ligne sur le site de la commune de La Grande Béroche : <https://www.lagrandeberoche.ch/vie-quotidienne/ecoles-et-accueil/accueil-parascolaire>

Toute l'équipe éducative de la structure parascolaire de Bevaix se réjouit de vivre cette nouvelle année scolaire avec vous, que votre enfant débute avec nous ou qu'il soit déjà un habitué des lieux !

La responsable de la structure parascolaire de Bevaix et toute l'équipe éducative